

**Procès-Verbal de la séance du 4 Février 2025**  
**du Conseil d'Administration**  
**du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

**CONVOCAATION :**

20.01.2025

L'an deux mil vingt cinq  
Le quatre février à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange - BODIN Marie – CHANTRIAUX Delphine - GIRAUDON Julie - KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- PORTIER Sergiane - MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice– MALASSENET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 11

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné son pouvoir à Mme Clarisse DULUC

Mme Christine BONNIN a donné son pouvoir à Mme Agnès JUIF

M DENIZOT Alain a donné pouvoir à Mme Sergiane PORTIER

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M Bruno MALASSENET

M GIBAUT Stéphane a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse KACZMARECK

Non excusé : M LECAS Medhy

Mme Agnès JUIF a été élue secrétaire

- 1) Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration voté ,**
- 2) Choix du prestataire pour l'évaluation externe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

Madame DULUC informe l'assemblée que 2 cabinets ont été sollicités : APHILIA, JRH Consultants.  
Les propositions tarifaires sont les suivantes :

- APHILIA : 7 700€ HT sans compter les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration à la charge de la structure d'accueil ( temps de présence sur site : 4 jours annoncés),
- JRH consultants : 3 750€ HT frais de déplacement inclus. Il convient de rajouter les frais d'hébergement et de restauration( temps de présence sur site : 2 jours annoncés),

Après avoir échangé, l'évaluation portant sur les mêmes critères, les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité la prestation la moins chère soit celle proposée par le cabinet JRH Consultants pour un montant de 4500€ TTC (déplacements compris),

**3) Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025**

Madame la Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le régime indemnitaire a été instauré par délibération 2018-38 du 27/08/2018, compte tenu du décret du 20 mai 2014.

Des modifications doivent être apportées compte tenu de l'évolution de la législation pour le maintien du régime indemnitaire durant les périodes de Congés Longue Maladie ( CLD) ou de Congés de Grave Maladie ( CGM), après avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Cher.

Le décret du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) de l'État sert progressivement de référence majeure à la mise en place du régime indemnitaire dans les collectivités territoriales. Le RIFSEEP se décompose en 2 parties de « primes » :

- Une part fixe et obligatoire dite IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) qui repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

- Une part variable dite CIA (complément indemnitaire annuel) qui est un dispositif fondé sur la manière de servir et l'engagement professionnel, il n'a pas de caractère obligatoire ni dans le principe ni d'une année sur l'autre (il est révisable chaque année en lien avec l'entretien professionnel).

Madame la Présidente après avis favorable du CST du CDG 18 en date du 25 novembre 2024 propose :

- D'instituer l'IFSE (part fixe) qui sera versée mensuellement pour tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public; son versement suivra le sort du traitement pour la maladie ordinaire et sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement dans le cadre d'un accident de service et d'un mi-temps pour raison thérapeutique, maintenu dans les proportions suivantes pour les périodes de Congés Longue Maladie ( CLD) ou de Congés de Grave Maladie ( CGM)
  - 33 % la première année
  - 60 % les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

#### **4) Validation d'une écriture comptable au compte 781**

A la demande de la Trésorerie, face aux créances de plus de 2 ans non honorées à ce jour, il convient de procéder à une provision d'un montant de 661.45€ pour l'exercice 2024 au compte 781. Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité de rédiger cette écriture comptable.

#### **5) Validation du plan de financement pour l'achat du véhicule frigorifique**

Suite aux diverses demandes de subvention, le plan de financement se définit comme suit :

- Fondation BRUNEAU : 15 000€
- GROUPAMA Saint Amand Montrond : 1 000€
- CCAS d'ORVAL: le solde du coût d'achat du véhicule frigorifique

La MSA Beauce Cœur de Loire a rejeté la demande de subvention. L'assemblée délibérante valide cette acquisition à l'unanimité afin d'obtenir une complète autonomie en terme de gestion du véhicule. Un devis réactualisant le montant de l'achat sera demandé auprès du fournisseur.

#### **6) Validation du plan de financement pour l'installation de l'éclairage du cheminement extérieur à la Résidence Sully**

Suite aux différentes demandes de subvention sollicitées, Madame DULUC présente le plan de financement à l'assemblée délibérante. Le coût total des travaux s'élève à 31 628.57€ TTC:

- CARSAT Centre Val de Loire : 15 814€
- SDE 18 : 13 178.57€
- CCAS d'ORVAL: 2 636€

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le plan de financement présenté.

#### **7) Validation du plan de financement pour l'aménagement du placard sous escalier à la Résidence Sully**

En réponse aux prévisions budgétaires émises par l'assemblée délibérante pour l'année 2024, un devis pour accomplir les travaux d'aménagement sous escalier a été demandé ( un placard constitué de plusieurs zones de rangement, adapté à la perte d'autonomie, pratique et fonctionnel) et rédigé par une entreprise locale pour un montant de 8 028€ TTC. Afin de programmer les travaux, une demande de subvention a été constituée auprès de la CARSAT Centre Val de Loire.

Le plan de financement se définit comme suit :

- CARSAT Centre Val de Loire : 4 014€
- CCAS d'ORVAL : 4 014€

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

#### **8) Mise en place du Dossier de l'Usager Informatisé pour la Résidence Sully et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

Le programme « Etablissement Social et Médico- Social Numérique » a pour objectif de simplifier la gestion des établissements et services comme notamment la prise en charge des usagers en apportant une solution complète et personnalisable en WEB. TITANLIK peut apporter une réponse adaptée pour la résidence Sully et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile d'ORVAL. Les fonctionnalités peuvent être : la coordination des interventions, les liens avec les professionnels du secteur médical et para médical, la mise à jour des projets d'accompagnement personnalisé, ... Pour s'inscrire dans cette démarche, il faut pouvoir se raccrocher à une « grappe » d'établissements et

services de la région. Le coût pour chacune des structures de la collectivité s'élève à 21 000€ TTC. Cette dépense comprend l'achat du matériel (1 ordinateur portable et 2 tablettes) ainsi que la formation et la maintenance sur 2 ans. Jusqu'au 31 Décembre 2025, des possibilités de subventionnement peuvent être apportées par l'Agence Régionale de Santé sur tout ou partie des frais. Aucune certitude que ces crédits soient reconductibles en 2026. Au vu des indications communiquées, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité la mise en place du Dossier de l'Usager Informatisé pour la Résidence Sully et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

**9) Mise en place d'un dispositif réglementaire pour la Résidence Sully et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : médiation à la consommation**

Pour répondre aux obligations légales pour les établissements et services médico-sociaux et comme prévu dans le règlement de fonctionnement de la Résidence Sully validé en séance du 19 Décembre 2023, l'assemblée délibérante doit choisir une structure de médiation à la consommation. 2 structures ont répondu à la demande tarifaire : ANM consommation et MEDIATION SOLUTION. A prestation identique, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le conventionnement avec Médiation Solution.

**10) Planification et choix d'une animation commune pour la Résidence Sully et le centre de loisirs**

La Carrosserie MESNIER propose une animation théâtrale le Mercredi 18 Juin 2025 à 15h à la Résidence Sully en faveur des Aînés et des enfants du centre de loisirs pour un montant de 400€. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la prestation.

**11) Projet de sortie sur la période estivale pour les enfants du centre de loisirs dans le cadre de l'action « C'est mon Patrimoine »**

Les FRANCAS souhaitent poursuivre l'activité « C'est mon Patrimoine ». Le centre de loisirs d'ORVAL s'est inscrit dans ce projet dès sa mise en œuvre. Les ateliers, jusqu'à l'année dernière, avaient lieu au Palais Jacques Cœur à BOURGES. Ce site, pour des raisons de sécurité, ne pourra pas accueillir les différentes structures cette année. Les FRANCAS ont proposé de se rendre au château de BOUGES dans l'Indre sur 2 jours et une nuit. Le lieu d'hébergement serait le camping situé à quelques minutes du site. Tous les frais sont à la charge des FRANCAS. Après avoir échangé sur le sujet, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité l'inscription de ce projet dans les activités proposées par le centre de loisirs durant la période estivale. Les modalités d'organisation seront transmises lors d'une prochaine séance. Seul un groupe de 7 enfants s'inscrira dans ce projet comme les autres années.

**12) Prévisions budgétaires 2025**

Madame DULUC énumère tous les investissements prévus pour 2025 : achat d'un véhicule frigorifique, éclairage du cheminement extérieur, aménagement d'un placard sous escalier, un rideau occultant pour l'espace salon, ainsi qu'un défibrillateur à la résidence Sully, jeu extérieur, vélos, trottinettes pour le futur centre de loisirs, le Dossier de l'usager Informatisé pour la Résidence Sully et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Madame DULUC sollicite l'assemblée pour connaître les idées des membres sur le sujet. Des propositions sont faites et seront étudiées en fonction des disponibilités financières : octroi de bons de réduction facilitant l'accès à la culture et aux loisirs sur le Saint Amandois : Spectacles à la Pyramide de l'Or, cinéma, piscine Balnéor voir également aux métiers de bouche sur ORVAL.

**13) Mise à jour des régies du CCAS**

A la demande de la Trésorerie de Saint Amand Montrond, il convient de réécrire la régie « centre de loisirs » durant l'activité extrascolaire comprenant les petites et les grandes vacances avec pour moyens de paiement : carte bancaire, chèque bancaire, numéraire, chèques CESU et chèques vacances. Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité la démarche.

**14) Nomination d'un régisseur et des mandataires suppléants**

Madame DULUC propose à l'assemblée de maintenir Madame MARTIN en qualité de régisseur et de nommer Mme DA CUNHA, Mme BONNEAU et Mme WARDAVOIR en tant que mandataire. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**15) Encaissement d'un don**

Suite à l'organisation des olympiades 2024, les frais de déplacement engendrés par le CCAS d'ORVAL pour se rendre à Dun sur Auron sont remboursés en totalité pour un montant de 170€. Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité l'encaissement.

## 16) Dossiers d'aide sociale

Madame MARTIN présente à l'assemblée :

- Deux demandes d'aide sociale hébergement pour personne âgée
- Une demande d'aide sociale hébergement pour personne handicapée
- Une demande d'obligation alimentaire

L'assemblée délibérante, après lecture des dossiers, émet un avis favorable à l'unanimité sur chacun d'eux.

## 17) Informations et questions diverses :

- **Bilan des interventions du service « petits dépannages » et des encombrants :** Madame DULUC reprend les tableaux d'inscription depuis 2 ans. 15 foyers ont bénéficié de ce service gratuit chaque année. Cette prestation répond à un besoin, il convient de la poursuivre. Madame DULUC précise qu'une date supplémentaire a été planifiée pour 2025.
- **Dates de festivités 2025 :**
  - Goûter berrichon le vendredi 14 Mars 2025 à 15h au Centre Socioculturel,
  - Barbecue le jeudi 3 Juillet 2025 à 17h30 à la résidence (réunion avec les résidents et leurs proches suivie du repas),
  - Olympiades le vendredi 3 Octobre 2025 à 10h au Centre Socioculturel,
  - Semaine Bleue le jeudi 23 Octobre 2025 à 15h au Centre Socioculturel,
- **Départ Roseline Laborde :** Madame DULUC informe l'assemblée que la locataire du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la résidence a transmis un courrier l'informant de son souhait de déménager sans qu'aucune date ne soit avancée.
- **Renouvellement d'une prescription médicamenteuse:** Madame MARTIN sensibilise l'assemblée qu'en lien avec la pénurie de médecins traitants, un travail de coordination va être engagé avec des infirmiers formés en pratique avancée pour réaliser les renouvellements d'ordonnance ou prescriptions de certains matériels médicaux et ainsi faciliter le maintien des traitements en cours.

Fin de la séance à 21h11

La secrétaire de séance

  
Agnès JUIF

La Présidente du CCAS

  
Clarisse DULUC